

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille douze, le 17 juillet à 19 h 30

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :  
11 juillet 2012

Conseillers en exercice :	26
Présents :	17
Procuration :	5
Votes :	22

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2012

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, LESCOT Vincent, BOUCHET Aurélien  
BASNEL Françoise a donné procuration à POURTIER Yvette, GAVANON Michel a donné procuration à PANCIN Pierre, JULLIAN Madeleine a donné procuration à MISTRAL Christiane, MISTRAL Christelle a donné procuration à MIGNOT Brigitte, TAORMINA Corinne a donné procuration à RICARD André

### Absents excusés :

PACCHIONI Maryse, NIETO Corinne, MARCEL David, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 30.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires administratives

### 1.1. Transformation de la Communauté de Communes "Rhône Alpilles Durance" en Communauté d'Agglomération (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 7 juillet 2011, le conseil communautaire de la communauté de communes a émis un avis favorable aux prescriptions concernant la C.C.R.A.D. du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de M. le Préfet, prévoyant l'élargissement de la structure, sous réserve du respect du principe d'autodétermination des communes. Par cette même délibération, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes affirmait sa volonté de passage en communauté d'agglomération dès les conditions de seuil démographique et de compétences remplies.

Les conditions de compétences sont aujourd'hui remplies, suite à l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2012, prononçant l'élargissement des compétences de la communauté de communes Rhône Alpilles Durance aux compétences nécessaires au passage en communauté d'agglomération,

Concernant les conditions démographiques, la communauté de communes, les communes membres et les communes concernées ont favorablement délibéré sur l'extension du périmètre de la C.C.R.A.D. aux communes d'Orgon et de Plan d'Orgon. M. le Préfet des Bouches du Rhône, par arrêté en date du 4 juillet, a en conséquence entériné l'adhésion de ces deux communes à la C.C.R.A.D., à date d'effet du 1er janvier 2013, permettant à la communauté de communes d'atteindre le seuil démographique requis de 50 000 habitants.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance a en conséquence favorablement délibéré le 5 juillet dernier sur la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette transformation est soumise à l'approbation des Communes membres (accord à la majorité qualifiée des communes, avec accord du conseil municipal de la commune dont la population représente plus de 25 % de la population totale concernée).

*M. le Maire rappelle aux conseillers les grandes étapes de la construction de l'intercommunalité entre les Communes du Nord Alpilles et la volonté affirmée des élus locaux de structurer ce territoire dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité mise en œuvre par la loi du 16 décembre 2010, confortée par le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.*

*M. le Maire donne lecture du projet de statuts de la future Communauté d'Agglomération.*

Après en avoir délibéré,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération en date du 5 juillet 2012 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance sollicitant la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral d'élargissement des compétences en date du 13 avril 2012 dotant la C.C.R.A.D. de l'ensemble des compétences requises pour le passage en communauté d'agglomération,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral, en date du 4 juillet 2012, d'adhésion des communes de Plan d'Orgon et d'Orgon à la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance, à date d'effet du 1er janvier 2013,

CONSIDERANT que la transformation en communauté d'agglomération de la communauté de communes Rhône Alpilles Durance est de nature à renforcer la coopération intercommunale et les moyens d'intervention, en particulier financiers,

CONSIDERANT le projet de statuts ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la demande de transformation au 1er janvier 2013 de la communauté de communes Rhône Alpilles Durance en communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance, dont le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES